

Charte d'engagement du personnel et de l'établissement sur la **Bienveillance**

- 1** Accompagner la personne accueillie dans le respect de sa dignité, de son intimité, de son histoire de vie, de ses croyances, de ses droits en lui apportant écoute et protection.
- 2** Accepter le refus de la personne.
- 3** Être attentif au maintien de l'autonomie de la personne par rapport à ses capacités
- 4** Créer un lien de confiance et de respect avec la personne et ses proches.
- 5** Informer la personne de manière loyale et adaptée.
- 6** Valoriser les liens familiaux et proposer un projet de vie.
- 7** Ouvrir l'établissement vers l'extérieur en proposant des animations et des activités et en préservant les liens sociaux.
- 8** S'engager en tant que personnel à adopter la meilleure attitude et à se former.
- 9** Adapter les soins à la personne en lien avec les bonnes pratiques.
- 10** Rechercher des pratiques de prises en soins innovantes pour la gestion de la douleur et favoriser le bien-être de la personne.
- 11** Accompagner la personne en fin de vie et ses proches.
- 12** Veiller au respect de ces valeurs au niveau de l'établissement et favoriser leur application.